



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec  
MRC de Drummond

**Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement au Service d'intervention d'urgence civil du Québec, située au 1425, rue Des-Trois-Maisons, Drummondville, due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **8 décembre 2021 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Stéphanie Lacoste	préfète
Sylvie Laval	maire de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Éric Leroux	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Roger Leblanc	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	maire de Saint-Lucien
Line Fréchette	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Yves Grondin	représentant de Drummondville

**EST ABSENT MONSIEUR :**

Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
-----------------	-----------------------------------

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, préfète.

Sont également présents :

M. Gabriel Rioux, directeur général

M<sup>e</sup> Michel Royer, directeur général adjoint et greffier



## **1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis procède à l'appel des présences.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*MRC12987/12/21*

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Retrait des points :

7.A.13) Partie XIII – Transport collectif

7.B.13) Règlement MRC-917 : Partie XIII – Transport collectif

7.E) Délégation en matière de transport et autorisation de transmission aux municipalités locales de la MRC / Adoption

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 24 novembre 2021**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 5 octobre 2021**
- 5. L'agenda de la MRC**
- 6. Finances**

A) Comptes à payer / Dépôt

A.1) Novembre 2021

A.2) Décembre 2021

B) Autorisation de paiements

B.1) Groupe de géomatique Azimut Inc. / Solution d'intégration et de diffusion des données 2022



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.2) Groupe de géomatique Azimut / Inc. / Entretien et frais d'utilisation annuels  
2022

## 7. Administration

### A) Prévisions budgétaires 2022 / Résolutions

- A.1) Partie I – Administration générale
- A.2) Partie II – Programme rénovation
- A.3) Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
- A.4) Partie IV – Développement territorial et régional
- A.5) Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses
- A.6) Partie VI – Écocentre
- A.7) Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
- A.8) Partie VIII – Cours d'eau
- A.9) Partie IX – Évaluation foncière
- A.10) Partie X – Subventions CM
- A.11) Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement
- A.12) Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond

### B) Projets de règlements MRC-905 à MRC-917 sur les répartitions des sommes à percevoir par les municipalités en 2022 / Avis de motion et dépôt des projets de règlements

- B.1) Règlement MRC-905 : Partie I – Administration générale
- B.2) Règlement MRC-906 : Partie II – Programme rénovation
- B.3) Règlement MRC-907 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
- B.4) Règlement MRC-908 : Partie IV – Développement territorial et régional
- B.5) Règlement MRC-909 : Partie V – Entente de services Drummondville Matières dangereuses
- B.6) Règlement MRC-910 : Partie VI – Écocentre
- B.7) Règlement MRC-911 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
- B.8) Règlement MRC-912 : Partie VIII – Cours d'eau
- B.9) Règlement MRC-913 : Partie IX – Évaluation foncière
- B.10) Règlement MRC-914 : Partie X – Subventions CM
- B.11) Règlement MRC-915 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement
- B.12) Règlement MRC-916 : Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond

### C) Nomination des membres des Comités consultatifs et représentations externes

### D) Service d'inspection – Protocole d'entente intermunicipale entre la MRC de Drummond et la municipalité de Saint-Guillaume / Adoption



F) Réseaux plein air Drummond – Rapport final 2021 à l’entretien de la Route verte / Adoption

G) Prolongation de l’Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale au Centre-du-Québec / Adoption

## 8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

## 9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement RV21-5384

Créer la zone C-534-2 à même une partie de la zone I-533-1 de manière à y inclure un terrain localisé entre le boulevard Lemire et la rue Louis-Félix, d’autoriser à l’intérieur de la zone C-534-2 par contingentement, les usages de la classe d’usage C-3 (Bureau), selon certaines conditions d’implantation et autoriser les habitations multifamiliales (H-4) d’un maximum de 6 logements de structure isolée, jumelée et contiguë et prévoir les normes applicables.

A.1.2) Projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’immeuble (PPCMOI) 1490, boulevard Foucault

Permettre, au 1490 du boulevard Foucault, l’usage « 6347 service de vidange de fosses septiques » faisant partie de la classe d’usages I-3 (Industrie semi-lourde) selon certaines conditions relatives à l’aménagement de terrain.

B) Modification au schéma d’aménagement et de développement révisé (MRC-773-1)

B.1) Projet de règlement numéro MRC-904 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1 relatif à l’agrandissement d’un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d’évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d’un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham

B.1.1) Avis de motion et présentation du projet de règlement

B.1.2) Adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications

B.1.3) Modalités de la consultation publique

B.1.4) Demande d’avis à la ministre

## 10. Gestion des cours d'eau

Aucun point



**11. Matières résiduelles**

Aucun point

**12. Sécurité publique et civile**

Aucun point

**13. Développement économique, social et culture**

Aucun point

**14. Correspondance**

A) Informations générales

**15. Divers**

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2021**

*MRC12988/12/21*

Il est proposé par Roger Leblanc  
Appuyé par Yves Grondin  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 novembre 2021.

ADOPTÉE

**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 OCTOBRE 2021**

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 5 octobre 2021, tel qu'adopté par ce dernier.

**5. L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de novembre 2021 est déposée pour information.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

## 6. FINANCES

### A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

#### A.1) Novembre 2021

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2021. Il n'y a pas de question.

#### Novembre 2021

Factures incompressibles acquittées	782 433,58 \$
Factures approuvées	35 748,95 \$
Rémunérations	8 540,58 \$
Allocations de dépenses	4 270,29 \$

#### A.2) Décembre 2021

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2021. Il n'y a pas de question.

#### Décembre 2021

Factures incompressibles acquittées	578 631,24 \$
Factures approuvées	66 295,68 \$
Rémunérations	11 168,66 \$
Allocations de dépenses	5 584,33 \$

### B) AUTORISATION DE PAIEMENT

#### B.1) Groupe de géomatique Azimut Inc. / Solution d'intégration et de diffusion des données 2022

*MRC12989/12/21*

#### Administration générale

Groupe de géomatique AZIMUT Inc. : soumission n° 2022-SGB-400

Solution d'intégration et de diffusion des données 2022

	21 852,00 \$
TPS :	1 092,60 \$
TVQ :	<u>2 179,74 \$</u>
TOTAL	25 124,34 \$



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Guy Lavoie  
Appuyé par Ian Lacharité  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

B.2) Groupe de géomatique Azimut Inc. / Entretien et frais d'utilisation annuels 2022

*MRC12990/12/21*

**Administration générale**

Groupe de géomatique AZIMUT Inc. : soumission n° 2022-SGB-399

Entretien et frais d'utilisation annuels 2022

	15 705,00 \$
TPS :	785,25 \$
TVQ :	<u>1 566,57 \$</u>
TOTAL :	18 056,82 \$

Il est proposé par Éric Leroux  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

**7. ADMINISTRATION**

**A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 / RÉSOLUTIONS**

**A.1) Partie I – Administration générale**

*MRC12991/12/21*

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Yves Grondin  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le Programme PAIR et la bâtisse et comportant des revenus et dépenses de 3 245 719 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2) Partie II – Programme Rénovation

*MRC12992/12/21*

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 432 635 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.3) Partie III – Entente de gestion SDED

*MRC12993/12/21*

Il est proposé par Éric Leroux  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de développement économique de Drummondville (SDED) et comportant des revenus et dépenses de 1 154 884 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.4) Partie IV – Développement territorial et régional

*MRC12994/12/21*

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR) et incluant le Réseaux plein air Drummond (RPAD) et comportant des revenus et dépenses de 792 949 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.5) Partie V – Entente de services Drummondville matières dangereuses

*MRC12995/12/21*

Il est proposé par Guy Lavoie  
Appuyé par Éric Leroux  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 37 326 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.6) Partie VI – Écocentre

*MRC12996/12/21*

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

QUE la partie du budget concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets et comportant des revenus et dépenses de 900 000 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.7) Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

*MRC12997/12/21*

Il est proposé par Éric Leroux  
Appuyé par Sylvie Laval  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'enfouissement, le recyclage et la cueillette sélective des matières résiduelles et organiques et comportant des revenus et dépenses de 4 832 533\$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.8) Partie VIII – Cours d'eau

*MRC12998/12/21*

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 240 944 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.9) Partie IX – Évaluation foncière

*MRC12999/12/21*

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Maryse Collette  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'évaluation foncière, soit tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités, des municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 991 923 \$, soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

A.10) Partie X – Subventions CM (17 municipalités)

*MRC13000/12/21*

Il est proposé par Ian Lacharité  
Appuyé par Roger Leblanc  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la contribution à différents organismes par les municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 15 600 \$, soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.11) Partie XI – Service d’inspection bâtiments et environnement

MRC13001/12/21

Il est proposé par François Parenteau  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l’inspection des bâtiments et d’autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 177 204 \$, soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

A.12) Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond

MRC13002/12/21

Il est proposé par Guy Lavoie  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la Forêt Drummond et comportant des revenus et dépenses de 1 015 307 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

B) PROJETS DE RÈGLEMENTS MRC-905 À MRC-916 SUR LES RÉPARTITIONS  
DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2022 / AVIS DE  
MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

B.1) Règlements MRC-905 : Partie I – Administration générale

Avis de motion et présentation du règlement : Partie I – Administration générale – MRC-905

**AVIS DE MOTION** est donné par Nathacha Tessier qu’à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-905 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l’aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse prévues pour l’exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-905 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.2) Règlements MRC-906 : Partie II – Programme rénovation

Avis de motion et présentation du règlement : Partie II – Programme Rénovation – MRC-906

**AVIS DE MOTION** est donné par Sylvain Jutras qu’à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-906 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l’exercice financier 2022.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Copie du projet de règlement MRC-906 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.3) Règlements MRC-907 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

Avis de motion et présentation du règlement : Partie III – Entente de gestion SDED – MRC-907

**AVIS DE MOTION** est donné par Jean-Guy Hébert qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-907 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de Développement économique de Drummondville (SDED) pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-907 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.4) Règlements MRC-908 : Partie IV – Développement territorial et régional

Avis de motion et présentation du règlement : Partie IV – Développement territorial et régional – MRC-908

**AVIS DE MOTION** est donné par Stéphane Dionne qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-908 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR) prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-908 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.5) Règlements MRC-909 : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses

Avis de motion et présentation du règlement : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses – MRC-909

**AVIS DE MOTION** est donné par François Parenteau qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-909 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-909 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.6) Règlements MRC-910 : Partie VI – Écocentre

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VI – Écocentre – MRC-910



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

**AVIS DE MOTION** est donné par Sylvie Laval qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-910 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale et de gestion des déchets prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-910 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.7) Règlements MRC-911 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective – MRC-911

**AVIS DE MOTION** est donné par Ian Lacharité qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-911 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et la cueillette sélective des matières résiduelles et des matières organiques prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-911 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.8) Règlements MRC-912 : Partie VIII – Cours d'eau

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VIII – Cours d'eau – MRC-912

**AVIS DE MOTION** est donné par Éric Leroux qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-912 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-912 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.9) Règlements MRC-913 : Partie IX – Évaluation foncière

Avis de motion et présentation du règlement : Partie IX – Évaluation foncière – MRC-913

**AVIS DE MOTION** est donné par Roger Leblanc qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-913 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-913 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.10) Règlements MRC-914 : Partie X – Subventions CM

Avis de motion et présentation du règlement : Partie X – Subventions CM – MRC-914

**AVIS DE MOTION** est donné par François Fréchette qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-914 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-914 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.11) Règlements MRC-915 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XI – Service d'inspection bâtiments et environnement – MRC-915

**AVIS DE MOTION** est donné par Stéphane Dionne qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-915 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en bâtiments, environnement et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-915 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.12) Règlements MRC-916 : Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond – MRC-916

**AVIS DE MOTION** est donné par Sylvain Jutras qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-916 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le Parc régional de la Forêt Drummond prévues pour l'exercice financier 2022.

Copie du projet de règlement MRC-916 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C) NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS ET  
REPRÉSENTATIONS EXTERNES

MRC13003/12/21

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de la ville-centre est d'office membre des comités de la MRC à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code Municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement des comités et représentations de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par François Parenteau  
Appuyé par Yves Grondin  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur les comités consultatifs et représentations externes suivants :

**COMITÉ D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART**

*Deux élus, dont la mairesse de la ville-centre, ainsi que deux professionnels des arts visuels siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. Mme Maryse Collette

**COMITÉ D'AMÉNAGEMENT (CAM)**

*Six élus, dont la mairesse de la ville-centre, siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. Mme Nathacha Tessier (Agglomération urbaine Saint-Germain-de-Grantham)
3. M. Éric Leroux (Agglomération urbaine de Saint-Cyrille-de-Wendover)
4. M. Roger Leblanc (Secteur nord : Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village ou Paroisse, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Lucien ou Saint-Félix-de-Kingsey)
5. M. Robert Julien (Secteur ouest : Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham ou Saint-Pie-de-Guire)
6. M. François Fréchette (Secteur sud : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre ou Wickham)

**COMITÉ CULTUREL**

*Trois élus, dont la mairesse de la ville-centre, ainsi que cinq autres personnes représentant divers secteurs culturels siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Jean-Guy Hébert
3. M. Éric Leroux

**COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

*Trois élus siègent sur ce comité.*

1. M. Sylvain Jutras
2. Mme Nathacha Tessier
3. M. Stéphane Dionne

**COMITÉ DU FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISAMES (FASO)**

*Cinq élus, dont trois doivent provenir du CAP, siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Jean-Guy Hébert
3. Mme Line Fréchette
4. M. Guy Lavoie
5. M. Benoît Yergeau

**COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SUIVI DE L'ÉCOCENTRE**

*Cinq élus ainsi qu'un conseiller de Drummondville siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Stéphane Dionne
3. M. Sylvain Jutras
4. Mme Sylvie Laval
5. M. Éric Leroux
6. Mme Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère à la Ville de Drummondville



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

### **COMITÉ DU PERSONNEL**

*Trois élus, dont la mairesse de la ville-centre, siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Sylvain Jutras
3. Mme Nathacha Tessier

### **COMITÉ DE LA RURALITÉ**

*Cinq élus siègent sur ce comité.*

1. M. Jean-Guy Hébert
2. M. Robert Julien
3. M. Éric Leroux
4. M. Richard Kirouac
5. M. Stéphane Dionne

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

*Six élus, dont la mairesse de la ville-centre, ainsi que trois représentants des services de sécurité incendie siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Stéphane Dionne
3. M. Ian Lacharité
4. Mme Nathacha Tessier
5. M. Gilles Beauregard
6. M. Éric Leroux

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Trois élus ainsi que quatre conseillers de Drummondville siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Sylvain Jutras
3. Mme Nathacha Tessier
4. Isabelle Duchesne, conseillère à la Ville de Drummondville
5. Carole Léger, conseillère à la Ville de Drummondville
6. Mario Sévigny, conseiller à la Ville de Drummondville
7. Daniel Pelletier, conseiller à la Ville de Drummondville

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE**

*Trois élus, dont la mairesse de la ville-centre, ainsi que six autres représentants siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Roger Leblanc
3. M. Gilles Beauregard

### **COMITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF**

*Trois élus siègent sur ce comité.*

1. M. Éric Leroux
2. Mme Nathacha Tessier
3. Mme Line Fréchette

### **COMMISSION D'AMÉNAGEMENT**

*Trois élus siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. Mme Line Fréchette
3. Maire ou mairesse de la municipalité concernée



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

**COMITÉ DE SUIVI PDZA**

*Quatre élus, dont la mairesse de la ville-centre, deux représentants des syndicats locaux de l'UPA (Drummond-Nord et Drummond-Sud), un représentant de la SDED ainsi qu'un représentant du MAPAQ siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Robert Julien
3. M. Guy Lavoie
4. M. Éric Leroux

**COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND**

*Trois élus, dont la mairesse de la ville-centre, siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. Mme Line Fréchette
3. M. Guy Lavoie

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

*Trois élus, quatre membres nommés parmi les producteurs agricoles ainsi qu'une autre personne qui n'est pas agriculteur ou membre du conseil siègent sur ce comité.*

1. Mme Stéphanie Lacoste
2. M. Robert Julien
3. M. Guy Lavoie



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :

Organisme	Représentant (e)
Agence Forestière des Bois-Francs (AFBF)	1. M. Stéphane Dionne
Association cycliste Drummond/Foster (ACDF)	1. M. Ian Lacharité 2. M. Michel Royer
Bureau des délégués (gestion des cours d'eau)	1. Mme Stéphanie Lacoste (Mme Line Fréchette, substitut) 2. M. Robert Julien (M. François Parenteau, substitut) 3. M. Stéphane Dionne (Mme Nathacha Tessier, substitut)
Comité de vigilance du site d'enfouissement de Waste Management	1. M. Éric Leroux 2. Mme Anick Verville
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	1. M. Éric Leroux
Culture Centre-du-Québec	1. M. Jean-Guy Hébert
Fonds local de solidarité de la MRC de Drummond	1. M. Sylvain Jutras 2. Mme Line Fréchette
Table des MRC du Centre-du-Québec	1. Mme Stéphanie Lacoste 2. Mme Line Fréchette 3. Mme Nathacha Tessier (MRC12945/11/21)
Organisme de bassin versant de la Nicolet (COPERNIC)	1. M. Roger Leblanc
Organisme de bassin versant de la Saint-François (COGESAF)	1. Mme Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère à la Ville de Drummondville
Organisme de bassin versant de la Yamaska (COGEBY)	1. M. Guy Lavoie
Récupération Centre-du-Québec	1. M. Michel Royer, (siège d'observateur) (MRC12418/10/19)
Réseaux plein air Drummond (RPAD)	1. Mme Line Fréchette
Ressourcerie Transition	1. Mme Nathacha Tessier
Société de développement économique de Drummondville (SDED)	1. M. Sylvain Jutras 2. Mme Line Fréchette
Société d'histoire de Drummond	1. M. Éric Leroux
Service d'intervention d'urgence civile du Québec (SIUCQ)	1. M. Gilles Beauregard

ADOPTÉE

D) SERVICE D'INSPECTION – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME / ADOPTION

MRC13004/12/21

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement à plusieurs municipalités;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Guillaume (résolution 289-11-2021 du 15 novembre 2021) à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement, volet conciliateur-arbitre offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Guy Lavoie  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion de la nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Guillaume et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection ».

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

E) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND – RAPPORT FINAL 2021 À L'ENTRETIEN DE  
LA ROUTE VERTE / ADOPTION

*MRC13005/12/21*

CONSIDÉRANT la préparation par Réseaux plein air Drummond (RPAD) d'une demande d'aide financière, pour l'année 2021, dans le cadre du programme à l'entretien de la Route verte du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des conditions rattachées au programme et concernant le versement des contributions gouvernementales, la documentation nécessaire à l'appui de la demande de versement final pour 2021 est prête à être adressée au ministère des Transports;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Éric Leroux  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le rapport final des travaux effectués en 2021 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte préparé par Réseaux plein air Drummond, incluant le volet financier, aux fins d'obtenir du ministère des Transports qu'il effectue le paiement final de la somme due.

QUE ledit rapport final soit transmis au ministère des Transports avec un exemplaire de la présente résolution.

DE REMETTRE à Réseaux plein air Drummond la subvention à venir dès sa réception à la MRC.

ADOPTÉE



F) PROLONGATION DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR  
LA CONCERTATION RÉGIONALE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

*MRC13006/12/21*

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2018, la Table des MRC du Centre-du-Québec, la MRC d'Arthabaska, la MRC de Bécancour, la MRC de Drummond, la MRC de L'Érable, la MRC de Nicolet-Yamaska et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec pour les années 2018 à 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2019, les parties ont signé un premier avenant à l'Entente sectorielle prévoyant l'injection d'une somme supplémentaire de 162 250 \$ en provenance des MRC et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Centre-du-Québec afin de permettre l'embauche d'une ressource humaine supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent procéder à un deuxième avenant afin de faire passer la date de fin de l'Entente du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022. Cette prolongation permettra notamment de compléter une démarche de réflexion stratégique régionale en vue de l'élaboration d'une nouvelle Entente au-delà de cette date;

CONSIDÉRANT QUE cette modification à l'Entente nécessite l'injection d'une somme additionnelle de 75 563 \$ pour la poursuite de la démarche de codéveloppement et le maintien des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera répartie entre les cinq MRC et correspond à la même contribution que celle versée en 2020-2021;

Il est proposé par Roger Leblanc  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER ces modifications à l'Entente et de confirmer la contribution financière additionnelle de la MRC de Drummond pour un montant de 18 948 \$ pour l'année 2022.

D'AUTORISER la préfète et le directeur général de la MRC à signer l'Avenant 2 à l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**8. ÉVALUATION**

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> décembre 2021 est déposé. Il n'y a pas de question.

**9. AMÉNAGEMENT**

A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n° RV21-5384

*MRC13007/12/21*



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV21-5384 modifiant son règlement zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de :

- Créer la zone commerciale C-534-2 à même une partie de la zone industrielle I-533-1 de manière à y inclure un terrain localisé entre le boulevard Lemire et la rue Louis-Félix.
- Autoriser à l'intérieur de la zone commerciale C-534-2 par contingentement, l'ensemble des usages faisant partie de la classe d'usage C-3 (Bureau), selon certaines conditions d'implantation et autoriser les habitations multifamiliales (H-4) d'un maximum de 6 logements de structure isolée, jumelée et contiguë.
- Prévoir en conséquence les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement et à l'aménagement de terrain et à l'application du règlement de PIIA.

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV21-5384 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV21-5384 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

A.1.2) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) 1490, boulevard Foucault

*MRC13008/12/21*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution n° 1330/12/21 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 1490, boulevard Foucault;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a pour but de permettre, au 1490 du boulevard Foucault, l'usage « 6347 service de vidange de fosses septiques » faisant partie de la classe d'usages I-3 (Industrie semi-lourde) selon certaines conditions relatives à l'aménagement de terrain;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution n° 1330/12/21 adoptant un PPCMOI pour le 1490, boulevard



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Foucault, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 1330/12/21 (1490, boulevard Foucault) à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

B) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (MRC-773-1)

B.1) Projet de règlement numéro MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1 relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham

B.1.1) Avis de motion et présentation du projet de règlement

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

L'objet de ce règlement est de :

- A) Permettre dans l'affectation agricole viable, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ, les activités de spectacles équestres et de compétitions sur le lot 5 981 381 dans la municipalité de Lefebvre, incluant les activités de service de bar et de restauration à titre d'usages accessoires;
- B) Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 195 rue Messier à Saint-Germain-de-Grantham;
- C) Modifier les limites des affectations urbaines et de conservation afin de permettre la réalisation d'un projet de développement résidentiel et de conserver un milieu humide à Saint-Germain-de-Grantham.

**AVIS DE MOTION**

est donné par Ian Lacharité à l'effet que, lors de la séance de ce conseil, il soumettra pour adoption le projet de règlement MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1 relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham.

Copie du projet de règlement est présentée et déposée à l'intention des membres du conseil.

B.1.2) Adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications

*MRC13009/12/21*

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du Ranch Traversy souhaite organiser des spectacles équestres de type compétitions avec service de bar et de restauration sur sa propriété dans la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située en affectation « agricole viable » identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) et qu'il s'agit d'un projet événementiel récurrent de nature commerciale, sportive et récréative attirant de multiples visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lefebvre, par sa résolution numéro 21-05-97 a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre les activités de spectacles équestres et de compétitions avec service de bar et de restauration sur le site visé;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devra obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour tenir de tels événements;

CONSIDÉRANT QUE l'Abattoir Saint-Germain souhaite agrandir ses installations sur le territoire de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham afin de moderniser ses équipements et maximiser la valorisation sous-produits du veau;

CONSIDÉRANT QUE l'Abattoir Saint-Germain constitue un moteur économique important de l'industrie agroalimentaire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté se situe en affectation « agricole dynamique » identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) et qu'un droit acquis a été reconnu par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage industriel sur l'entièreté du lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, par sa résolution numéro 173.06.2021, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel de type abattoir non lié à l'agriculture en affectation agricole dynamique;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif agricole du 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a reçu une demande pour un projet de développement résidentiel à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation sur des terrains vacants;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce projet se situe dans une affectation « conservation » identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT QU'un rapport biologique démontre la présence de milieux humides sur certaines parties de lots situés en affectation « urbaine »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, par sa résolution numéro 153.05.2021, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin d'autoriser l'échange d'affectation entre l'affectation « urbaine » et l'affectation « conservation » de même superficie entre les lots 5 154 963 et 5 154 954;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE cet échange d'affectations permet de consolider le développement résidentiel de la municipalité et assure la protection de milieux humides en milieu urbain;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité d'aménagement du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces trois projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 décembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté aux maires et mairesses du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Appuyé par Roger Leblanc

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1 relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'événements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham ainsi que le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme.

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

B.1.3) Modalités de la consultation publique

*MRC13010/12/21*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du projet de règlement MRC-904;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement MRC-904 a pour but de permettre dans l'affectation agricole viable, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ, les activités de spectacles équestres et de compétitions sur le lot 5 981 381 dans la municipalité de Lefebvre, incluant les activités de service de bar et de restauration à titre d'usages accessoires, d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 195 rue Messier à Saint-Germain-de-Grantham et de modifier les limites des affectations urbaines et de conservation afin de permettre la réalisation d'un projet de développement résidentiel et de conserver un milieu humide;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC devra tenir une consultation publique;

CONSIDÉRANT les directives gouvernementales liées à la pandémie (Covid-19) afin de limiter les rassemblements;

CONSIDÉRANT la possibilité de tenir des consultations écrites telles que prévues aux arrêtés ministériels 2020-033 et 2020-049;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit créer une commission et en désigner le président;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la publication d'un avis indiquant les modalités de la consultation écrite sur le projet de règlement MRC-904.

DE DÉPOSER un rapport au conseil à la suite de la période de consultation écrite.  
*Si les directives de la santé publique, en lien avec la pandémie de la COVID-19, le permettent.*

DE DÉSIGNER la préfète madame Stéphanie Lacoste, le président du comité d'aménagement monsieur Robert Julien, la préfète suppléante madame Line Fréchette et François Parenteau, maire de la municipalité de Lefebvre et/ou madame Nathacha Tessier mairesse de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour siéger à la commission d'aménagement de cette consultation et de prévoir que la consultation se tiendra en présence d'au moins deux des membres désignés si la situation actuelle le permet.

QUE la préfète de la MRC présidera la commission.

DE DÉPOSER un rapport au conseil à la suite de la période de consultation publique.

ADOPTÉE

B.1.4) Demande d'avis à la ministre

*MRC13011/12/21*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du projet de règlement MRC-904;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement MRC-904 a pour objet de permettre dans l'affectation agricole viable, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ, les activités de spectacles équestres et de compétitions sur le lot 5 981 381 dans la municipalité de Lefebvre, incluant les activités de service de bar et de restauration à titre d'usages accessoires, d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 195, rue Messier à Saint-Germain-de-Grantham et de modifier les limites des affectations urbaines et de conservation afin de permettre la réalisation d'un projet de développement résidentiel et de conserver un milieu humide;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut demander à la ministre son avis sur la modification proposée;

Il est proposé par Benoît Yergeau  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de règlement MRC-904.

ADOPTÉE

## 10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point



**11. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun point

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Aucun point

**14. CORRESPONDANCE**

**A) INFORMATIONS GÉNÉRALES**

2 novembre 2021	MRC de Pierre-De Saurel / Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 340-21 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC.
2 novembre 2021	Corporation de développement communautaire Drummond / Informations supplémentaires concernant le soutien financier de la MRC Drummond.
3 novembre 2021	MRC d'Abitibi / Résolution relativement à l'appui à la MRC de La Vallée-de-l'Or – programme rénorégion et demande d'assouplissement.
3 novembre 2021	Fédération québécoise des municipalités / Renouvellement de l'adhésion 2022 de la MRC.
3 novembre 2021	MRC du Val-Saint-François / Résolution relativement à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières recyclables révisé ainsi que le projet PGMR 2023-2029.
4 novembre 2021	MRC des Laurentides / Résolution relativement à une demande à la Société d'habitation du Québec de modifier les critères d'admissibilité du Programme RénoRégion.
7 novembre 2021	MRC du Granit / Résolution relativement à la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales.
10 novembre 2021	Réseaux Plein Air Drummond / Lettre relativement au renouvellement du bail de location, à l'aménagement des dômes et à l'ouverture des circuits fatbike et raquettes.
10 novembre 2021	MRC du Haut-Saint-François / Résolution relativement à une demande de financement en provenance du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le développement de la serriculture.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 10 novembre 2021 Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) / Dépliant d'information concernant les milieux humides réalisé par l'équipe du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.
- 22 novembre 2021 Municipalité de Saint-Aimé / Demande d'allègement de la règlementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.
- 22 novembre 2021 Enercycle / Projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR).
- 25 novembre 2021 MRC des Sources / Résolution relativement à une demande d'appui et aux impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.
- 26 novembre 2021 La table des MRC de l'Estrie / Résolution relativement à une demande d'appui concernant les impacts de la Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.
- 29 novembre 2021 MRC de L'Érable / Résolution relativement à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives et concernant les obligations et les responsabilités des municipalités et MRC.
- 30 novembre 2021 MRC du Val-Saint-François / Résolution relativement à une demande d'appui concernant le projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.

## 15. DIVERS

Aucun point

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est disponible pour les citoyens. Une citoyenne pose des questions. La préfète ainsi que le directeur général lui répondent.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

*MRC13012/12/21*

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Line Fréchette  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 26.

---

Stéphanie Lacoste  
Préfète

---

Gabriel Rioux  
Directeur général